



**Direction régionale de l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt de Basse-Normandie**

Service régional de l'alimentation

**TSF NORMANDIE
ZONE ARTISANALE LE DOMAINE**

50220 DUCEY

N/Réf. : 2015/FD/144
Dossier suivi par : F.DELPIC
Poste téléphonique : 02 31 24 99 32
E-mail : draaf.sral-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

Caen, le mercredi 11 mars 2015

AGREMENT

**POUR LA DISTRIBUTION ET/OU L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE OU LE
CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région Basse-Normandie au DRAAF de Basse-Normandie en date du 4 juillet 2013

L'organisme TSF NORMANDIE

domicilié à

ZONE ARTISANALE LE DOMAINE

50220 DUCEY

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BN01096**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **OUI**
- de conseil, activité indépendante de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé pour une durée de 6 mois, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Pièce jointe : agrément

Liste des établissements agréés :

TSF NORMANDIE	50220	DUCEY
---------------	-------	-------

Le directeur régional adjoint



Laurent MARY